



# CONTRAT D'ENGAGEMENT DU GROUPE PAIN, - 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2022

**Contrat à compléter en 2 exemplaires : un pour l'AMAP, un pour vous**

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

**Contractants : Paysan boulanger**  
BOURDON Dominique  
« Bodliguen »  
56 140 TREAL  
Tél : 02 99 08 92 87

**Consom'acteur**  
Nom :  
Adresse :  
Tél. : Courriel :

**Termes du contrat** : les produits proposés sont :

**Du pain au levain** (mélange de farines semi complète froment et 20% de seigle produites par Dominique), produit selon le cahier des charges respectueux de l'environnement de Nature & Progrès : pain de 1 kg ou de 500 gr ; pain brioché au froment de 500 gr ; pain du mois de 500 gr : on ne choisit pas le pain du mois, c'est le boulanger qui le fera en variant chaque mois si possible (sésame, lin, raisin, tournesol, seigle, fruits...). Et du pain à la levure bio : 1 kg ou de 500 gr.

**Conditions** : il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour la période allant de octobre 2021 à mars 2022.

**La base de votre engagement pour le pain porte sur au moins une commande de 1 kg chaque semaine.** Livraison hebdomadaire pour le pain (sauf pendant les vacances du boulanger qui seront précisées au moins 15 jours à l'avance).

**Les chèques correspondant à la commande totale pour la période seront remis à la tutrice au moment de l'engagement avec le présent contrat** ; ils seront remplis à l'ordre de « BOURDON Dominique », et encaissés en début de mois. Il est demandé un chèque par mois. En cas de commande globale inférieure à 20 kg de pains par semaine, la commande sera à retirer à la ferme par une personne adhérente de l'AMAP.

**Jour et lieu de distribution** : le mardi de 18h15 à 19h15 aux halles de La Gacilly.

Tableau à remplir en précisant la quantité que vous prenez régulièrement chaque semaine



	Prix unitaire	Quantité Hebdomadaire Mini de 1 kg	Total
Pain levain de 1 kg	4,80 €		
Pain levain de 500 g	2,80 €		
Pain poolish de 1 kg	5,10 €		
Pain poolish de 500 g	3,00 €		
Pain brioché 500 g	4,10 €		
Pain du mois 500 g	4,30 €		
		<b>Montant total hebdomadaire</b>	

- Possibilité de prendre **2 jokers** sur la période : le joker est la possibilité de ne pas prendre son pain à une date définie à l'avance sur le contrat ou transmise au référent pain au plus tard un mois avant la date prévue. Le panier joker non distribué n'est pas facturé.

Dans le tableau ci-dessous, cocher le(s) jour(s) éventuellement choisi(s) pour le(s) joker(s).

	octobre (4)				novembre (5)					Décembre (3)				janvier (4)				février (4)				mars (5)						
Jours	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21			4	11	18	25		1	8	15	22	1	8	15	22	29
Jokers																												
Montants des chèques																												

Indiquer le montant des chèques pour chaque mois (montant hebdomadaire x nombre de semaines)

Période d'essai : le mois d'entrée sert de période d'essai. On entre en début de mois.

Nouvelle adhésion : un nouvel adhérent peut entrer chaque mois. Il s'engagera, après la période d'essai, pour le nombre de mois restant après son entrée. L'adhérent s'engage à participer à la permanence de la distribution hebdomadaire selon le planning qui lui sera fourni. L'adhésion annuelle à l'AMAP de 10 €, est obligatoire. Elle concerne l'ensemble des activités.

Résiliation : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : / / 2021

Contact commandes :

Catherine SOULAIN, tutrice de l'activité « Dominique »,

[measoul@sfr.fr](mailto:measoul@sfr.fr) ou 02.99.08.97.27

Ou à l'adresse de l'association [amapmonde@laposte.net](mailto:amapmonde@laposte.net)

Signature du "consom'acteur"

Signature du producteur